

# Commission de Suivi de Site

----

## Titanobel communes de Amailloux et Maisontiers

### Bilan 2016 de l'inspection des installations classées

Réunion du 13 septembre 2017



# ***Visite d'inspection du 7 juin 2016***

**Bilan de l'inspection : 7 remarques**

## **Ordre du jour :**

- examen des suites données aux inspections de 2015,
- visite du site,
- Système de Gestion de la Sécurité (SGS)
- examen des mesures de maîtrise des risques (MMR) décrites dans l'étude de dangers,
- points divers (suivi des ESP du site, antériorité).

# Visite d'inspection du 7 juin 2016

Remarques relevées par l'inspection des installations classées	Réponses de l'exploitant Du 28 juin 2016
<p><b>Remarque 1 :</b> le carnet de bord de protection des installations contre l'orage n'est pas tenu à jour, l'organisme chargé de l'examen des installations doit lever la non conformité relevée au niveau d'une installation technique.</p>	<p>Un rappel sur la tenue du carnet de bord a été fait au personnel. L'organisme de contrôle doit statuer sur la non conformité lors de la visite complète 2015. Remarque levée en 2017, toutefois une ambiguïté a été notée concernant le type de contrôle, qui a fait l'objet d'une nouvelle remarque 2017.</p>
<p><b>Remarque 2 :</b> finaliser les actions correctives suite à l'incident sur la phase grasse (nouvelles alarmes techniques et entretien bassin d'orage).</p>	<p>Les alarmes techniques seront raccordées pour fin juin 2016. Le bassin d'orage sera entretenu courant été 2016. Remarque levée en 2017.</p>
<p><b>Remarque 3 :</b> étudier les propositions résultant du retour d'expérience consécutif à l'exercice plan d'urgence réalisé fin 2015.</p>	<p>Le POI a été modifié pour intégrer une proposition du retour d'expérience. Remarque levée en 2017, POI modifié.</p>
<p><b>Remarque 4 :</b> la tresse de masse d'une installation est détériorée.</p>	<p>La tresse de masse a été réparée. Remarque levée en 2017.</p>
<p><b>Remarque 5 :</b> les conditions de vérification des moyens de protection contre l'incendie d'une installation ne sont pas clairement définies.</p>	<p>La modification de la consigne locale sera réalisée courant 2016. Remarque non levée en 2017, demande d'éclaircissements sur les procédures de contrôles.</p>
<p><b>Remarque 6 :</b> les enregistrements de personnes absentes d'une formation sont incomplets pour une session organisée en 2016.</p>	<p>Des dispositions ont été adoptées pour assurer des séances de rattrapage aux agents absents lors des formations trimestrielles. Remarque levée en 2017.</p>
<p><b>Remarque 7 :</b> Les ESP du site doivent être suivis sous forme d'une liste complète.</p>	<p>Une liste à jour des ESP du site actualisée 2016 doit être établie. Remarque levée en 2017.</p>

***Merci de votre  
attention***

***Questions ?***

